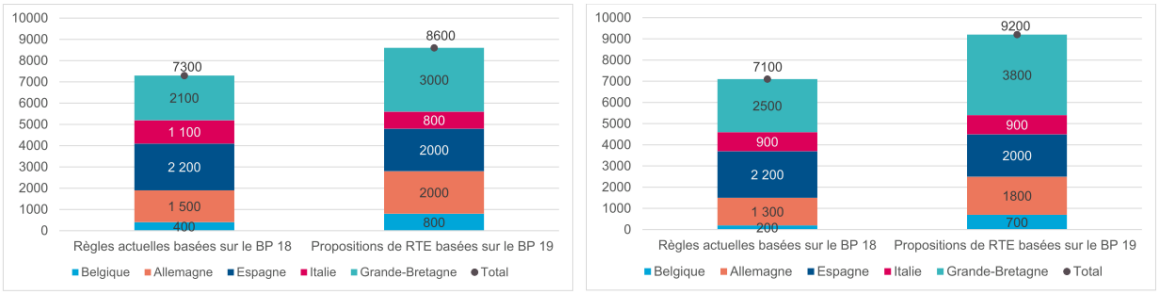
le 09/12/2019

Consultation publique RTE

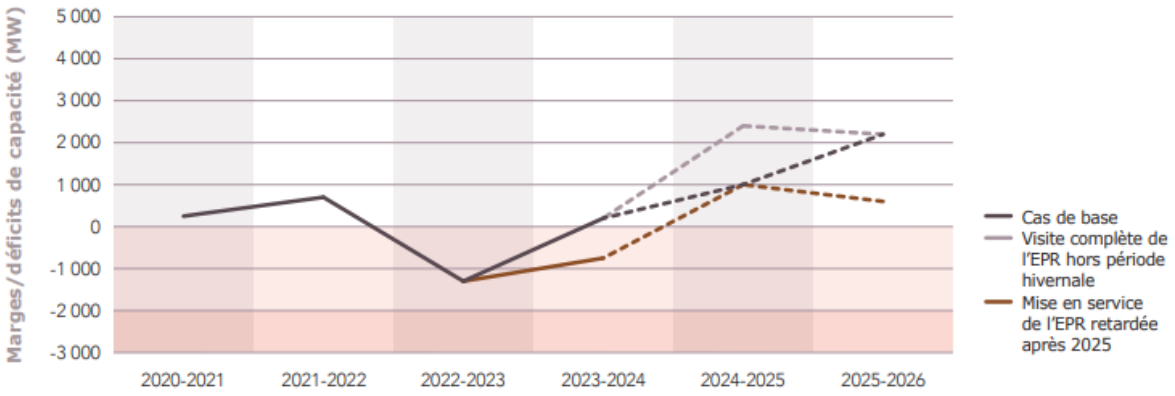
Proposition de modification des règles du mécanisme de capacité
Modification de la contribution des Frontières pour les Années de livraison 2021 et 2022

Total Direct Energie (TDE) remercie RTE pour cette consultation portant sur la mise à jour de la contribution des interconnexions des pays transfrontaliers au mécanisme de capacité. Ces contributions sont en effet cruciales vis-à-vis du respect du critère de sécurité d'approvisionnement (3h de défaillance par an en moyenne) qui intègre, depuis la codification du décret … en …, la contribution des pays adjacents.

La proposition de RTE aboutit à considérer une augmentation significative de la contribution des interconnexions pour 2021 et 2022 : **+1.3 GW en 2021** et **+2.1 GW en 2022**.



Ces évolutions sont à mettre en regard des niveaux de marge du système électrique sur les années à venir, telles qu'affichées dans le dernier bilan prévisionnel[1] :



Il en ressort que le critère de sécurité d'approvisionnement ne serait pas respecté :

[1] et qui intègre déjà, selon notre compréhension, les nouvelles contributions des interconnexions, proposées par RTE

- sans prise en compte des interconnexions, et donc que la France n'est pas, à la pointe de consommation, autonome dans sa sécurité d'approvisionnement en électricité,
- sans mise à jour des contributions des interconnexions, a minima jusqu'en 2024.

A ce titre, **TDE regrette que RTE ne justifie pas clairement les hypothèses considérées, dont certaines apparaissent particulièrement optimistes** :

- s'agissant de la Belgique, il apparaît particulièrement optimiste (pour ne pas dire irréaliste) de considérer que de nouvelles capacités gaz pourront être mises en service dès 2021.
- s'agissant de l'Allemagne, les raisons conduisant RTE à retenir une contribution en import plus importante n'apparaissent pas distinctement.

Plus généralement, sur la prise en compte des interconnexions dans le mécanisme de capacité, TDE souhaite rappeler ses critiques sur le schéma mis en place, qui vient de facto, **attribuer toute la valeur capacitaire aux interconnexions**, quand bien même les marges dans les pays étrangers seraient le facteur limitant (et non l'interconnexion en elle-même). TDE regrette ainsi que RTE n'ait pas publié les probabilités de saturation en import des interconnexions, comme cela avait été le cas précédemment.

Par ailleurs, TDE souhaiterait connaître l'état d'avancement des discussions avec les gestionnaires de réseau étrangers visant à permettre **une participation explicite des capacités étrangères au mécanisme de capacité en France**.